

3^{es} Journées Allemandes des Dictionnaires : « Cultures et Lexicographies »
Colloque International de Lexicographie en l'honneur d'Alain Rey
Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg
Institut für Angewandte Sprachwissenschaft
4, 5 et 6 juillet 2008, Klingenberg am Main, Allemagne

*Les faits de culture dans les nouveaux dictionnaires
de la francophonie d'Afrique subsaharienne :
le cas des termes de parenté*

André Thibault, Paris-IV

0. Introduction

Depuis les Indépendances, le français en Afrique a été l'objet d'un double processus d'appropriation et de vernacularisation, phénomène bien connu et largement commenté. Les conséquences de ce phénomène sur la nature du français pratiqué en Afrique sont multiples, mais en ce qui concerne la lexicologie, c'est à une véritable explosion de néologismes que l'on assiste depuis une ou deux générations. Les lexicographes n'ont pas été longs à réagir, et on dispose aujourd'hui d'un bon ensemble de publications sur les particularités lexicales de ce français d'Afrique (v. bibliographie).

1. La lexicographie différentielle en Afrique subsaharienne francophone

1.1. Points forts

1.1.1. Richesse de la documentation de première main, correctement éditée et référencée : pratique lexicographique à base philologique, basée sur des corpus

1.1.2. Marquage pragmatique et sociolinguistique : description lexicographique ancrée dans une conception variationniste de la langue, conçue comme un phénomène social et dynamique

1.1.3. Assez bon système de renvois analogiques : conception structurale du lexique (bien illustrée dans le monde francophone, en particulier grâce aux dictionnaires de la maison Le Robert)

1.1.4. Rédacteurs (ou co-rédacteurs) rompus aux enquêtes de terrain : pas de « parachutage » (même les auteurs européens, comme Suzanne Lafage ou Claude Frey, ont vécu de longues années en Afrique)

1.2. Lacunes

La communauté scientifique est très reconnaissante envers les artisans de ces ouvrages, qui ont jeté les bases d'une description scientifique des diatopismes lexicaux d'Afrique noire. Les générations à venir ont encore cependant du travail à accomplir, les inventaires actuels souffrant de certaines lacunes structurelles :

1.2.1. Certains pays (et pas des moindres) manquent encore à l'appel

Tout d'abord, il faut dire que ce ne sont pas encore tous les pays qui sont représentés : on pense par exemple au Cameroun, l'un des plus francophones, pour lequel on ne dispose

toujours pas d'un inventaire en règle ; de même pour la République Démocratique du Congo (ancien Zaïre), immense pays regroupant quelques millions de francophones « mésolectaux ».

1.2.2. Absence de commentaires analytiques sur l'origine et la formation du mot

L'absence (ou quasi-absence) de commentaires analytiques sur l'origine (approche diachronique) et la formation (approche synchronique) du mot dénote une conception anhistorique et non-dynamique du lexique (les mots sont présentés comme des créations *ex nihilo*), et de l'histoire de la lexicographie d'autre part (les grands dictionnaires de langue française – TLF, Grand Robert, FEW – ne sont presque jamais sollicités ; or, tout nouveau mot de la langue française a vocation à venir s'insérer dans les structures d'accueil que nous offrent ces grands ouvrages, en particulier les néologismes sémantiques). Leur consultation permettrait aussi d'éviter le piège consistant à interpréter comme régional ce qui ne l'est pas (cas de figure assez fréquent lorsqu'ils s'agit, entre autres, de mots populaires).

Les rares commentaires sur l'origine d'un mot concernent les emprunts à d'autres langues, où un étymon est souvent fourni, mais sans le moindre renvoi, dans la plupart des cas, à d'autres dictionnaires (qu'il s'agisse de langues africaines, ou de langues européennes). Prenons le cas suivant :

Lafage 2003 s.v. *lougan* n. m. « *Vieilli, (du portugais), litt. lettrés. Champ cultivé* » : viendrait donc du portugais, mais cette proposition étymologique n'est appuyée par aucune référence à un quelconque dictionnaire ; en fait, un véritable étymon n'est même pas posé ; or, un mot tel que *lougan* ne semble pas exister en portugais.

Les archaïsmes et les diastratismes ne sont pas replacés dans un contexte plus large, et sont donc très rarement identifiés comme tels ; cf. ces nombreux exemples :

Lafage 2003 s.v. *présentement* : archaïsme non identifié comme tel (alors que FreyBurundi le fait, bien que sans réf. bibl.) ; aucun renvoi au Québec ou à des dict. anciens, ni au FEW

Il faudrait absolument mentionner que *canari* n. m. « récipient, etc. », relevé dans la plupart des inventaires africains, vient d'une langue amérindienne des Antilles (le mot est d'ailleurs très bien attesté dans les créoles antillais), ce qu'aucune source ne précise ; un tel cas de figure nous amène d'ailleurs à nous poser des questions très pertinents sur la circulation des locuteurs, des mots et des choses.

marier v. tr. « épouser » (Jouannet 1984, Boucher / Lafage 2000, Lafage 2003, Massoumou / Queffélec 2007) : aucun renvoi au reste de la francophonie ; diastratisme bien connu et très largement attesté ailleurs

par exprès loc. adv. « exprès » (Queffélec *et al.* 1997, Boucher / Lafage 2000, Lafage 2003, Massoumou / Queffélec 2007) : existe aussi au Québec ; diastratisme ?

ou bien loc. adv. « n'est-ce pas ? » (Jouannet 1984, Lafage 2003) : très fréquent en Suisse romande, où on l'attribue (à tort ou à raison) à l'alémanique *oder* ? À quoi l'attribuer en Côte-d'Ivoire et au Rwanda ?

1.2.3. Absence de commentaires diatopiques comparatifs

Tout se passe comme si la géographie linguistique du français en Afrique noire n'était pas un sujet à l'ordre du jour ; même les recueils les plus récents ne renvoient à aucun autre dictionnaire « francophone », qu'il soit d'Afrique ou d'ailleurs. Chaque pays est conçu comme une île, sans liens de continuité avec le reste du continent. Il y a pourtant là un énorme travail de description aréologique à faire ; on aimerait comprendre, par exemple, pourquoi plusieurs diatopismes sont attestés du Sénégal au Rwanda.

C'est par exemple le cas de *camisole* n.f. « maillot de femme, avec ou sans manches », cité dans presque tous les inventaires ; le reste de la francophonie, d'Afrique ou d'ailleurs, n'est jamais évoqué par les différents auteurs. Il faudrait absolument, maintenant que le nombre d'ouvrages à notre disposition le permet, désenclaver les descriptions nationales afin de mieux appréhender l'unité et la diversité du français d'Afrique.

1.2.4. Faiblesses techniques

Sans trop nous attarder sur ce point, on notera seulement que la plupart de ces inventaires souffrent d'un certain amateurisme en ce qui concerne la maîtrise des techniques éprouvées de la lexicographie française. Je ne donnerai qu'un seul exemple :

Absence d'italiques pour souligner l'autonymie : Diallo 1999 (Guinée) : « **BEAUX** n. m. pl. *fréq.* Réduction [*sic* ; troncation] de beaux-parents [*sic*, absence d'ital.] et désignant tous les membres de la famille du conjoint. »

Lafage 2003 s.v. *porte* : métonymie, pas métaphore

Lafage 2003 s.v. *bâtard* utilise le mot *non-casté* et l'affuble d'un astérisque, mais s.v. *casté* on ne trouve pas *non-casté*, qui n'est pas davantage dans les N-.

Lafage 2003 s.v. *épouse* : renvoi à *petite épouse*, mais rien de tel là où cette lexie devrait se trouver ; on y relève toutefois l'existence d'une lexie *petite femme*

Lafage 2003 s.v. *tantie*, parenthèse étymologique incomplète (pourquoi ne pas avoir pensé à un croisement entre *tante* et *tatie*, plutôt que d'aller chercher l'anglais *auntie* ?)

Lafage 2003 s.v. *rivale*, le mot *esclave* apparaît avec un astérisque dans une citation, mais on cherche en vain un article correspondant.

Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo), s.v. *frère*, sens 3 : « homme ou pays originaire du même continent africain, avec qui l'on s'estime donc lié par des liens privilégiés », pour définir l'emploi suivant : « *De leur côté, les pays 'frères' manifestaient leur sollicitude à la jeune révolution congolaise [...].* »

Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) s.v. *suppositoire* : « (pour un véhicule) fait de heurter l'arrière d'un autre véhicule. *Il roulait trop vite, il a fait un suppositoire à la voiture devant.* (oral forgé). » Cette définition n'est pas substituable (**il a fait un fait de heurter* ?) ; il aurait fallu extraire de cet exemple la locution verbale *faire un suppositoire à* (+ nom de véhicule) « heurter ».

Diallo 1999 (Guinée) : la 'définition' s.v. *frère de même mère* n'en est pas une : « Précision importante pour opérer une distinction avec le frère de même père qui est d'une autre mère. » On attendrait simplement « frère utérin ». En outre, on notera que la lexie complexe *frère de même père*, qui apparaît dans cette 'définition', manque à la nomenclature.

Dans l'ensemble, la typographie est souvent marquée par un amateurisme un peu trop voyant et aurait dû être révisée par des professionnels.

Boucher / Lafage 2000 : absence (mais pas toujours !) d'accents sur les formes graphiques proposées comme mots-vedettes en majuscules (on ne sait donc pas que TAPE est en fait TAPE, etc.)

Absence d'italiques pour souligner l'autonymie : Diallo 1999 (Guinée) : « **BEAUX** n. m. pl. *fréq.* Réduction [*sic* ; troncation] de beaux-parents [*sic*, absence d'ital.] et désignant tous les membres de la famille du conjoint. »

2. Qu'est-ce qu'un fait de culture ?

J'avais d'abord imaginé partir d'une conception très large de la « culture » qui se définirait par opposition au concept de « nature » : serait culturel ce qui relève de l'intervention de l'homme sur son environnement, par opposition à ce qui existe en dehors de lui, à ce qui le précède et, probablement, lui survivra. Cela correspond à la 3^e articulation de l'article **2 CULTURE** du NPR 2007 : « ensemble des formes acquises de comportement, dans les sociétés humaines. [...] *Nature et culture.* ». Une telle approche, m'étais-je dit un peu trop vite, me permettrait de délimiter ce qui, dans un dictionnaire, relève de la culture de ce qui relève... d'autre chose. Voyons par exemple les deux cas suivants, tirés de Lafage 2003, 39 :

andofiti, [ãdofiti] n. m. *Spéc.*, (*flore*), (*de l'abé*). (*Vitex micrantha* Gürke). Arbuste de la fam. des Verbénacées au feuillage fin et aux petites fleurs blanches et lilas. Aubreville, 1959 : III : 232.

ange de mer, n. m. *Spéc.*, (*faune*). (*Squatina aculeata* Cuvier). Poisson de mer, de la famille des Squatinidae, **pêché au chalut**. *Généralement de grande taille, les anges de mer se vendent à la pièce*. Aldrin / Noyer / Brégeat, 1972 : 4. Seret / Opic, 1981 : 42.

Le fait que ce poisson soit comestible et effectivement consommé par les membres de la communauté linguistique peut à bon droit être considéré comme un fait de culture ; en revanche, la relation entre l'arbuste et les sujets parlants n'apparaît pas à première vue comme relevant de la culture, même au sens large.

Je crois toutefois qu'il convient d'aller plus loin et de considérer – en tant que linguiste-lexicographe – que le fait même de créer un signe linguistique, donc de forger un signifiant et un signifié (rappelons qu'un mot n'est pas une étiquette qu'on colle sur un objet mais bien une construction abstraite), est un acte à portée culturelle décisive ; si la communauté linguistique s'est donné la peine de forger un mot, et l'emploie couramment, c'est que dans sa vision du monde un tel signe linguistique renvoie à une catégorie référentielle qui ne lui est pas indifférente. L'apparente neutralité de la définition de *andofiti* que l'on trouve dans le dictionnaire de S. Lafage laisse transparaître des sèmes afférents qui suggèrent que l'arbuste en question est apprécié par les membres de la communauté linguistique : son feuillage est fin, il porte de petites fleurs blanches et lilas ; et une recherche sur Google permet effectivement de retrouver des attestations de ce lexème, dans des pages regroupant le plus souvent des plantes d'Afrique de l'Ouest considérées comme utiles. Le sujet parlant se donne la peine de nommer, en général, ce qui lui est utile ou ce qui le frappe par une quelconque caractéristique saillante (beauté, ou encore laideur, nuisibilité, dangerosité, etc.).

En somme, ce que je veux dire, c'est que l'acte même de nommer relève de la culture, puisqu'il est révélateur d'un type de relation privilégiée entre l'homme et le monde qui l'entoure ; cette constatation n'a d'ailleurs rien d'étonnant (ni de nouveau), la langue étant bien sûr au centre de l'expérience humaine et de la culture au sens que j'ai retenu ci-dessus.

Cela signifie donc, en bref, que Michaela nous a gentiment tendu un piège en nous demandant de parler d'un sujet aussi vaste que les relations entre cultures et lexicographies ! Je prétends en effet que tout le contenu des dictionnaires dont je vais parler relève de la culture, et pour s'en convaincre il suffit de feuilleter les pages de n'importe lequel d'entre eux ; en effet, la distance culturelle qui sépare le francophone du Nord de celui du Sud a pour conséquence que les faits « de culture » nous apparaissent comme d'autant plus saillants, surprenants ; chaque page de ces dictionnaires nous dévoile un monde nouveau, inconnu, exotique. Les seuls cas qui échappent peut-être à ce jugement péremptoire concernent des mots dont le caractère différentiel relève de la grammaire plutôt que de la sémantique : c'est le cas lorsqu'un verbe, par ex., a eu les honneurs de la nomenclature différentielle en raison de son régime, de son fonctionnement actanciel (cf. l'emploi transitif absolu du verbe *préparer* au sens de « préparer le repas », cf. Lafage 2003 s.v. ; Massoumou / Queffélec 2007 s.v. ; etc.).

Il ne me restait plus qu'à restreindre ma présentation à un champ lexical clairement délimité. On aurait pu croire, *a priori*, que c'est parmi les emprunts lexicomatiques aux langues africaines que se trouvent les exemples les plus exotiques pour un observateur extérieur ; or, par le biais des calques sémantiques, de vieux mots français d'une grande banalité peuvent afficher des sémantismes surprenants, d'autant plus surprenants qu'ils s'habillent de signifiants qui nous sont familiers. C'est ce que l'on observe dans le champ sémantique des termes de parenté, comme nous allons le voir au point suivant.

3. Étude de cas : les termes de parenté

On sait depuis Saussure que la valeur sémantique d'une unité linguistique se définit par opposition avec d'autres unités du même type, mais Lévi-Strauss nous a montré (cf. *Les Structures élémentaires de la parenté*, 1949) que les termes de parenté se prêtent particulièrement bien à des exercices d'analyse structurale. Si de nombreux ethnologues se sont consacrés à l'étude des structures parentales dans diverses civilisations, personne encore à notre connaissance ne s'est posé la question de savoir comment le français d'Afrique noire a géré le problème de la « mise en mots » de structures parfois si éloignées de celles qui règnent dans la francophonie du Nord ; ce sera l'objet de cette contribution.

Dans le contexte africain, la polygamie, ainsi que l'existence, dans certaines régions, du matriarcat, induisent une conception des liens de parenté complètement différente de celle qui règne dans les pays de la francophonie du nord. Le sens de chacun de ces lexèmes étant déterminé par son opposition avec les autres lexèmes du champ sémantique, il convient de présenter l'ensemble de ce champ comme un système où tout se tient. On remarquera entre autres qu'il se caractérise par son asymétrie, conséquence du système polygame. Parmi les phénomènes remarquables, on mentionnera les nombreux cas d'extension et de restriction sémantique, ces derniers se présentant souvent sous la forme de lexies composées ou complexes, ainsi que des changements connotatifs (cf. *marâtre* ; *vieux*). Pour chacun de ces termes, on proposera ci-dessous un relevé chronologique des informations fournies par le dépouillement des principales sources lexicographiques à notre disposition.

Nous avons dû, faute de temps, mettre de côté les lexies composées *petit frère*, *grand frère*, *petite sœur* et *grande sœur*, lorsque celles-ci ne renvoyaient qu'à des frères et sœurs respectivement plus jeunes ou plus âgés ; nous avons aussi mis de côté les termes de parenté religieuse *parrain* (parfois *père de baptême*) et *marraine*, les termes de parenté politique *gendre*, *bru* ou *belle-fille*, *beau-père*, *belle-mère*, *beau-frère*, *belle-soeur* (à l'exception des

génériques, v. ci-dessous 3.6.1.2.), les termes désignant des parents adoptifs, ainsi que les génériques *ancêtres* et *anciens*, qui dans certains pays (cf. Gabon) ont des sens religieux ou mythiques très précis. Enfin, les termes qui dépendent de la *parenté à plaisanterie*¹ n'ont pas été retenus non plus.

La métalangue utilisée ci-dessous entre guillemets dans les intitulés est celle de la francophonie du Nord ; il fallait bien, pour se comprendre, que l'on y ait recours. Cela entraîne toutefois, on va le voir, une certaine redondance ; des lexies se répètent d'une subdivision à une autre, car les catégories africaines ne coïncident que bien rarement avec celles du Nord. Le classement ci-dessous n'a qu'une finalité pratique (il permet à un lecteur du Nord de s'y repérer) et non explicative (il ne réflète en rien les structures familiales africaines ; seules les définitions tirées des dictionnaires consultés permettent d'avoir accès aux sens « divergents » de ces lexies).

3.0. La « famille » : *famille, grande famille, famille élargie, famille étendue*

famille n. f.

- IFA 1983 : « FAMILLE [...]. *n. f.* C.I., H.V., SEN. Ensemble de personnes unies par des liens plus ou moins lâches de parenté, d'amitié, d'origine ethnique ou géographique, etc. ; famille élargie. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « **famille** [...], *n. f.* Usuel, (tradition), oral, écrit, tous milieux. Terme usuel désignant la famille africaine étendue qui peut atteindre une centaine d'individus et recouvrir un clan entier. »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fréq.* Ensemble de personnes qui se sentent liées par un devoir de solidarité »

grande famille loc. nom. f.

- IFA 1983 : « [...] GRANDE FAMILLE. *n. f.* C.I., H.V., SEN. Ensemble de personnes unies par des liens plus ou moins lâches de parenté, d'amitié, d'origine ethnique ou géographique, etc. ; famille élargie. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « famille étendue africaine par opposition à 'famille' occidentale qui correspond au lignage maximal comprenant le père, la mère et les enfants ; usuel, tous milieux »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) *Grande famille* ou *famille* : ensemble de gens ayant des liens de sang, d'alliance, d'amitié, de patronage et unis par la solidarité »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « [...] **grande famille** [...], *n. f.* Usuel, (tradition), oral, écrit, tous milieux. Terme usuel désignant la famille africaine étendue qui peut atteindre une centaine d'individus et recouvrir un clan entier. *La grande famille [...] remercie parents et amis pour l'assistance morale et matérielle qu'ils leur ont apportée à l'occasion du décès de leur cher [...].* FM., 14.10.1977. »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fréq.* Ensemble de personnes qui se sentent liées par un devoir de solidarité » (s.v. *famille*) ; « famille élargie » (s.v. *grande famille*)

¹ « *Disp., oral, écrit, mélior. nord.* Parenté fort ancienne et plus ou moins mythique entre groupes ethniques qui ont été associés à un moment de leur histoire. En conséquence, la coutume autorise les membres de ces groupes, à tolérer entre eux une plaisanterie sans ménagement. » (Lafage 2003, 634).

famille élargie loc. nom. f.

- IFA 1983 : dans la définition de *famille*, *grande famille* (v. ci-dessus).
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « [...] **famille élargie**, n. f. Usuel, (tradition), oral, écrit, tous milieux. Terme usuel désignant la famille africaine étendue qui peut atteindre une centaine d'individus et recouvrir un clan entier. »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : apparaît comme définissant dans la définition de *grande famille*

famille étendue loc. nom. f.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « ensemble des membres d'un même lignage placés sous l'autorité religieuse et morale du chef de famille. Elle peut comprendre un nombre considérable de personnes. Usuel, lettrés, mélior. »

3.1. Géniteurs immédiats

3.1.1. Masc. : *père* ; *papa* ; *vieux*

père n. m.

- IFA 1983 : « pour désigner le père proprement dit, on pourra préciser : *père propre*, *vrai père* (ZA) ou *papa**. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « père (au sens occidental) »

papa n. m.

- IFA 1983 : « BE., C.I., H.V., SEN., TO. Père. [...] n'est pas réservé aux enfants, ni à l'usage fam. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « père (appellation non réservée à l'intimité ou aux enfants) »²
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « usuel. Père. (N'est pas réservé aux enfants ni à l'usage familial). »³

vieux n. m.

- Jouannet 1984 (Rwanda) : « père [...] de famille »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « père »
- DU 1995 : « (Afrique) (Avec une nuance de respect) Père, mère, personne de leur génération. »
- Frey 1996 (Burundi) : « *Acrol.*, *fam.*, n'est pas senti comme péjor. [...] terme désignant les parents ; père, mère »
- DUF 1997 : « (Afr. subsah., Djibouti, Nouv.-Cal.) (Avec une nuance de respect) Père, mère, personne de leur génération. »

² Sur cet emploi, voir RézeauAlsace s.v. *papa*.

³ Sur cet emploi, voir RézeauAlsace s.v. *papa*.

- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq., oral surt.* Terme de respect affectueux désignant un homme plus âgé que soi (le père, l'oncle, le tuteur ou toute autre personne). »
- Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « désigne souvent le père [...], sans nuance péjorative et même avec une nuance de respect »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « père »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *non pop.* (Précédé d'un possessif) Père »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « terme de respect affectueux désignant un homme [...] plus âgé que soi (le père, [...]) »

3.1.2. Fém. : *mère ; vraie mère ; maman ; mama, mamma ; vieille ; marâtre ; belle-mère*

mère n. f.

- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Usuel.* Peut localement désigner non seulement la mère utérine mais également toutes les autres épouses d'un père polygame [...] »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « (v. **maman**) »

vraie mère loc. nom. f.

- IFA 1983 : « VRAIE MÈRE, VRAI PÈRE. *loc. nom.* Véritable génitrice (géniteur) [par oppos. à la tante maternelle et à l'oncle paternel qui sont aussi appelés respectivement mère* et père*]. »
- Biloa 2003 (Cameroun) : « mère biologique, véritable génitrice »

maman n. f.

- IFA 1983 : « C.I., H.V., MA., SEN., TO., ZA. Mère. [...] n'est pas réservé aux enfants ni à l'intimité, même avec le poss. de la première pers. du sing. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « **la maman** / Ma mère. Usuel, peu scolarisés » ; « **mamans** / Appellation désignant non seulement la mère mais aussi les sœurs de celles-ci (tantes maternelles) ou les autres épouses d'un père polygame. Fréq., surtout en contexte traditionnel »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq.* Mère biologique [...]. »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Usuel, mélior.* Nom donné par les enfants d'un mariage polygame à toutes les femmes du père. [...] Le terme n'est pas réservé aux enfants ni à l'intimité familiale. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « on peut appeler 'maman' non seulement la mère, mais aussi les sœurs de celle-ci ainsi que les autres épouses du père [...]. »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fréq.* Mère. (N'est pas réservé aux enfants ni à l'intimité). »⁴

mama, mamma n. f.

- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « (du sango [...]) *Disp.* Mère biologique [...]. »

vieille n. f.

⁴ Sur cet emploi, voir RézeauAlsace s.v. *maman*.

- DU 1995 : « (Afrique) (Avec une nuance de respect) Père, mère, personne de leur génération. »
- Frey 1996 (Burundi) : « *Acrol., fam., n'est pas senti comme péjor.* [...] terme désignant les parents ; père, mère »
- DUF 1997 : « (Afr. subsah., Djibouti, Nouv.-Cal.) (Avec une nuance de respect) Père, mère, personne de leur génération. »
- Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « mère » (s.v. *vieux*)
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « mère »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *non pop.* (Précédé d'un possessif) mère »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « terme de respect affectueux désignant [...] une femme plus âgé[e] que soi ([...] la mère [...]) »

marâtre n. f.

- IFA 1983 : « BE., C.A., C.I., H.V., MA., NIG., SEN., TCH., TO., ZA. (Pour les enfants d'un polygame). Épouse du père autre que la mère. [...] s'emploie même lorsque la mère de l'enfant d'un polygame est vivante. »
- Jouannet 1984 (Rwanda) : « Par rapport aux enfants d'un polygame, autre épouse de leur père (la mère génitrice pouvant encore être vivante). [...] Le mot n'est pas péjoratif et n'implique pas que la marâtre soit acariâtre. Fréquent, écrit, oral, tous milieux. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « co-épouse de la mère (pour les enfants d'un polygame). Cette appellation n'implique ni que la mère de l'enfant est décédée, ni que la co-épouse maltraite l'enfant. Usuel, sans connot. péj. »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Co-épouse de la mère. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq.* (Pour les enfants d'un polygame) épouse du père autre que la mère »
- Diallo 1999 (Guinée) : « *fréq.* Coépouse de la mère. »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Fréq., oral surtout, mésolecte, basilecte, pas forcément péj.* (Pour un enfant), autre épouse que la mère, dans une famille polygame. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Dispon., oral, écrit, tous milieux, pas toujours conn. péj.* Appellation donnée à une autre épouse du père, même si la mère est vivante »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *usuel, non péj.* Femme du père, pour les enfants d'un autre lit » ; « coépouse de la mère ».
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « (pour les enfants d'un polygame ou d'un homme veuf) épouse du père autre que la mère [...] dépourvu des connotations péjoratives qu'il possède en français de référence »

belle-mère n. f.

- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « coépouse de la mère »

3.2. Conjoints

3.2.1. Masc. : *mari* ; *vieux*

mari n. m.

- IFA 1983 : « SEN. Époux ; *par ext.* (pour une femme), frère ou cousin du mari ; petit-fils, neveu. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Dispon., (tradition), (calque de nombreuses langues locales), mésolecte, basilecte.* Le terme de parenté peut être assez flou s'il est usité dans un contexte traditionnel car, pour une femme, il peut désigner l'époux mais aussi le frère ou le cousin de son mari [...]. »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fréq., plais.* (Pour une femme) Époux d'une sœur, d'une cousine, d'une amie. »

vieux n. m.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « mari »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « mari »

3.2.2. Féminins : *femme ; épouse ; co-épouse, coépouse ; rivale ; petite femme ; n'condé ; bâta*

femme n. f.

Très rare dans les nomenclatures, en raison de la nature différentielle des dictionnaires consultés.

- IFA 1983 : « H.V. Promise, fiancée, épouse, quel que soit son âge. »
- DU 1995, DUF 1997 : « En Afrique, le terme s'étend, par plaisanterie, aux sœurs et cousines de l'épouse, ainsi qu'aux petites-filles et petites-nièces. »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Dispon. Spéc.* Appellation pouvant s'étendre dans certaines ethnies locales comme les Fang, à l'épouse du frère ou à celle du cousin »

épouse n. f.

Très rare dans les nomenclatures, en raison de la nature différentielle des dictionnaires consultés.

co-épouse, coépouse n. f.

- IFA 1983 : « BE., C.A., CAM., C.I., H.V., MA., NIG., RW., SEN., TCH., TO., ZA. L'une des femmes d'un polygame, par rapport aux autres épouses. »
- Jouannet 1984 (Rwanda) : « L'une des femmes d'un polygame par rapport aux autres épouses (rare) »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Chacune des épouses d'un polygame par rapport aux autres. Usuel. »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Épouse d'un polygame, par rapport aux autres épouses du même homme. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Assez fréq.* L'une des femmes d'un polygame par rapport aux autres épouses. »
- Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « chacune des femmes d'un polygame vis-à-vis des autres épouses »

- Diallo 1999 (Guinée) : « *fréq.* L'une des femmes d'un polygame par rapport aux autres épouses. »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Dispon.* Chacune des épouses d'un polygame par rapport aux autres épouses. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Usuel, oral, écrit, tous milieux.* Chacune des épouses d'un polygame par rapport aux autres épouses »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *usuel.* Femme qui a le même mari qu'une autre, par rapport à cette dernière »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « autre épouse d'un homme polygame »

rivale n. f.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Fréq., oral, écrit, méso- et basilecte, péj.* [...] Nom donné par une femme à une autre épouse de son mari, dans une famille polygame »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « (*fréq.* Syn. de *coépouse*) »⁵

petite femme loc. nom. f.

- IFA 1983 : « MA., NIG. *oral.* (Pour un polygame). Femme épousée en dernier lieu. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « épouse d'un polygame qui a déjà une ou d'autres épouses plus âgées »

Cf. encore cet autre sens, local :

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « fiancée encore trop jeune pour que la célébration du mariage puisse avoir lieu (calque des langues locales) »

n'condé n. f.

- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Vx, (du mpongwé, de l'eshira et d'autres l[angues] loc[ales].* Epouse respectée d'un polygame dont elle a la confiance et dirige la maison. »

bâta n. f.

- Diallo 1999 (Guinée) : « *rare.* Favorite d'un mari polygame. »

3.3. Descendants immédiats

3.3.1. Masc. : *fil*s

*fil*s n. m.

- IFA 1983 : « C.A., H.V., MA., NIG., SEN., ZA. Fils, fille [...]. »

⁵ En République du Congo (cf. Massoumou / Queffélec 2007), *rival*, *-ale* désigne le beau-frère et la belle-sœur par alliance ; nous n'avons pas intégré ces concepts dans notre plan d'ensemble, déjà suffisamment complexe.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Terme de parenté applicable non seulement au descendant direct, mais aussi [...]. Usuel. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « **fi**ls, **fi**lle [...] *Fréq.*, (*tradition*), *oral*, *écrit*, *mélior.*, *tous milieux*. Terme de parenté qui peut désigner le fils ou la fille, mais aussi [...]. »

3.3.2. Fém. : *fi*lle

*fi*lle n. f.

- IFA 1983 : « C.A., H.V., MA., NIG., SEN., ZA. Fils, fille [...]. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Terme de parenté applicable tout aussi bien à la descendance directe qu'à [...]. Usuel, milieu trad. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « **fi**ls, **fi**lle [...] *Fréq.*, (*tradition*), *oral*, *écrit*, *mélior.*, *tous milieux*. Terme de parenté qui peut désigner le fils ou la fille, mais aussi [...]. »

3.4. Membres de la même génération, ayant au moins un géniteur en commun

3.4.0. *même père même mère* loc. adj.

- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq.* (Pour des frères et sœurs) qui possèdent des géniteurs identiques »⁶
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Fréq.*, *oral*. Se dit des frères et sœurs qui possèdent des géniteurs identiques. »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « (Personne) issue de mêmes parents » (en fait, dans les trois exemples donnés par cette source, la loc. adj. en question ne s'applique toujours qu'aux substantifs *frère* et *sœur* et connaît donc par conséquent une restriction distributionnelle dont l'article ne rend pas compte)

3.4.1. Masculins : *frère*; *frère même père même mère* ; *frère (de) même père* ; *frère (de) même mère*, *frère même ventre*, *propre frère*, *frère de sang* ; *frère de lait* ; *frère de famille*

frère n. m.

En raison de l'approche différentielle, très peu d'ouvrages, évidemment, mentionnent explicitement l'emploi du mot au sens restreint qu'il a dans la francophonie du Nord.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Terme de parenté classificatoire qui, localement, en raison des structures sociales différentes, a des acceptions beaucoup plus larges qu'en 'français central' : a) frère (issu de mêmes parents) ; b) demi-frère ; c) cousin ; d) tout membre de la grande famille appartenant à la même classe d'âge qu'ego ; e) toute personne de sexe masculin, originaire du même village, de la même ethnie, du même pays ; f) tout homme de race noire. »
- Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « peut recouvrir les frères au sens français du terme [...] ou des frères ayant seulement en commun un des parents [...] »
- Diallo 1999 (Guinée) : « *fréq.* frère, cousin, ou simple relation »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Usuel*. Outre le frère consanguin, le terme peut désigner [...]. »

⁶ « Les frères utérins issus de père différent sont souvent appelés *jaune-noir*, *rouge-noir* ou *vert-noir*. »

frère même père même mère loc. nom. m.

- IFA 1983 : « BE., C.I., SEN., TO., ZA. Frère germain (relation de parenté suivant la conception occidentale). [...] usage rendu obligatoire pour préciser le lien de parenté à l'occidentale, compte tenu de l'imprécision locale du mot *frère*. »
- DU 1995, DUF 1997 : « [frère] germain »
- Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « frère[s] au sens français du terme »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Usuel, tous milieux*. Frère germain (relation de parenté selon la conception occidentale) »
- Biloa 2003 (Cameroun) : « frère [germain] »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *usuel*. Frère germain »

frère (de) même père loc. nom. m.

- IFA 1983 : « BE., C.I., SEN., TO. Frère consanguin. »
- DU 1995, DUF 1997 : « [frère] consanguin »
- Diallo 1999 (Guinée) : absent à la nomenclature, mais mentionné dans la 'définition' de *frère de même mère*.
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *usuel, tous milieux*. Frère consanguin »
- Biloa 2003 (Cameroun) : « frère consanguin »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fréq.* Frère consanguin »

frère de sang loc. nom. m.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *argot nouchi, oral, jeunes*. Frère consanguin »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « compagnon de circoncision »

frère (de) même mère loc. nom. m.

- IFA 1983 : « BE., C.I., SEN., TO. Frère utérin. »
- DU 1995, DUF 1997 : « [frère] utérin »
- Diallo 1999 (Guinée) : « *fréq.* Précision importante pour opérer une distinction avec le frère de même père qui est d'une autre mère. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *usuel, tous milieux*. Frère utérin »
- Biloa 2003 (Cameroun) : « frère utérin »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fréq.* Frère utérin »

frère même ventre loc. nom. m.

- Biloa 2003 (Cameroun) : « frère utérin »
- NPR 2007 :

propre frère loc. nom. m.

- Biloa 2003 (Cameroun) : « frère utérin »

frère de lait loc. nom. m.

- Diallo 1999 (Guinée) : « *fréq.* Frère de même mère. »

frère de famille loc. nom. m.

- Biloa 2003 (Cameroun) : « demi-frère »

3.4.2. Féminins : *sœur* ; *sœur même père même mère* ; *sœur même père* ; *sœur même mère* ; *sœur de lait* ; *propre sœur*

sœur n. f.

En raison de l'approche différentielle, le sens strict est rarement donné.

- IFA 1983 : « BE. CAM., C.I., H.V., MA., NIG., SEN., TCH., TO., ZA. Enfant née des mêmes parents ou d'un des parents seulement [...] »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Comme pour tous les termes de parenté classificatoire, le sens est beaucoup plus large qu'en 'français central'. Sœur (issue du même père et de la même mère) ; demi-sœur ; cousine germaine ; toute personne du sexe féminin appartenant à la famille étendue et relevant de la même classe d'âge que ego ; toute personne de sexe féminin et de la même classe d'âge (approximative) originaire du même village, de la même ethnie, du même pays ; toute personne de sexe féminin appartenant à la race noire. Usuel. »
- DU 1995, DUF 1997 : « demi-sœur »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Usuel.* Sœur utérine mais aussi demi-sœur [...] »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Usuel.* Appellation pouvant désigner la sœur utérine⁷ (V. SŒUR MEME PERE-MEME MERE), mais aussi la demi-sœur, la cousine, tout membre féminin de la famille étendue relevant de la même classe d'âge que le locuteur, toute personne féminine originaire du même village, de la même ethnie, ou du même pays, à la limite toute femme de race noire »

sœur même père même mère loc. nom. f.

- IFA 1983 : « BE., C.I., SEN., TO., ZA. Sœur, par opposition à demi-sœur. »
- DU 1995, DUF 1997 : « sœur germaine »
- Diallo 1999 (Guinée) : « *fréq.* Sœur avec laquelle on a le même père et la même mère par opposition à demi-sœur [*sic*, absence d'ital.] et à cousine [id.] qui peuvent également être appelées sœurs [id.]. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « (sœur germaine) »
- Biloa 2003 (Cameroun) : « sœur (germaine) »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fréq.* Sœur germaine »

sœur (de) même père loc. nom. f.

- DU 1995, DUF 1997 : « sœur consanguine »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « (sœur consanguine) »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fréq.* Sœur consanguine »

⁷ Suzanne Lafage semble avoir utilisé ici le mot *utérine* là où il fallait dire *germaine*.

sœur (de) même mère loc. nom. f.

- DU 1995, DUF 1997 : « sœur utérine »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « (sœur utérine) »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fréq.* Sœur utérine »

propre sœur loc. nom. f.

- Biloa 2003 (Cameroun) : « sœur utérine »

sœur de lait loc. nom. f.

- Diallo 1999 (Guinée) : « *fréq.* Sœur de même mère et éventuellement de même père. »

3.5. Liens de parenté indirecte

3.5.1. De la génération des géniteurs ; « oncle », « tante » dans la francophonie du Nord

3.5.1.1. Masculins : *oncle* ; *oncle maternel* ; *tonton* ; *vieux* ; *père* ; *père cadet* ; *petit père*, *petit papa* ; *grand-père* ; *papa* ; *cousin*

oncle n. m.

- IFA 1983 : « BE. (Nord), C.I. (Nord), H.V., SEN., TCH., TO. (Nord), ZA. Par restr. de sens, désigne souvent de façon exclusive le frère de la mère. [...] dans les pays de civilisation patriarcale, on utilise peu ce terme pour 'frère du père' qui est plutôt appelé père*. Dans les civilisations matriarcales, inversement l'oncle maternel est fréqt. appelé père*. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Terme de parenté qui, par restriction de sens, semble s'appliquer surtout à l'oncle maternel (frère de la mère), par opposition à l'oncle paternel (frère du père) désigné par 'père' (frère aîné du père) ou 'petit père' (frère cadet du père). Usuel. »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Dans les sociétés matrilineaires, frère ou cousin de la mère. »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Usuel.* En milieu matriarcal, terme de parenté désignant presque toujours l'oncle maternel. »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « frère ou cousin de la mère »

oncle maternel loc. nom. m. [lexie figée]

- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) s.v. *oncle* (où *oncle maternel* est donné comme var. de *oncle* au sens restreint)
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « (détenteur de l'autorité paternelle ; lègue son héritage aux enfants de ses sœurs) »

tonton n. m.

- IFA 1983 : « TCH., *dial.* Terme désignant, pour un enfant, le frère aîné de sa mère [...]. »

- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq., oral.* Appellatif désignant avec un respect affectueux [...] un oncle [...]. »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « appellatif désignant avec un respect affectueux [...] un oncle [...]. »

vieux n. m.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « oncle »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq., oral surt.* Terme de respect affectueux désignant un homme plus âgé que soi (le père, l'oncle, le tuteur ou toute autre personne). »
- Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « désigne souvent [...] l'oncle, sans nuance péjorative et même avec une nuance de respect »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « terme de respect affectueux désignant un homme [...] plus âgé que soi ([...] l'oncle [...]) »

père n. m.

- IFA 1983 : « BE., C.A., CAM., C.I., H.V., NIG., SEN., TO., ZA. Frère du père, oncle paternel. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « oncle paternel »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Oncle paternel (on dit aussi *petit père*). »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Assez fréq.* Frère du père, oncle paternel. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « appellation pouvant désigner le frère du père, l'oncle paternel, dans les ethnies patrilineaires »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fréq.* Oncle paternel. »

père cadet loc. nom. m.

- IFA 1983 : « ZA. Oncle paternel plus jeune que le père. »
- Biloa 2003 (Cameroun) : « oncle moins âgé que le père ou la mère » (cf. *petite mère*)

petit père loc. nom. m.

- IFA 1983 : « CA., H.V., SEN. Frère cadet du père. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « oncle paternel ; usuel »
- DU 1995 et DUF 1997 s.v. *père* : « (Afrique) Oncle paternel (on dit aussi *petit père*). »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Assez fréq., jeunes et peu lettrés.* Oncle paternel, frère cadet du père. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « nom donné au frère du père, notamment au frère cadet »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « oncle paternel »

petit papa loc. nom. m.

- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « oncle paternel »

grand-père, grand père n. m.

- IFA 1983 : GRAND PÈRE « H.V. Frère aîné du père, oncle paternel. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « **grand-père** (calque de langues locales) Appellation qui s'applique [...] aussi au frère aîné du père (oncle paternel). Usuel. »

papa n. m.

- IFA 1983 : « BE., C.I., H.V., TO. Souvent employé pour désigner l'oncle (paternel, si l'ethnie est patrilinéaire, maternel si l'ethnie est matrilineaire). »
- DU 1995 : « En Afrique, est employé par les adultes entre eux et s'applique aux oncles, notam. aux oncles maternels dans les sociétés matrilineaires »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « appellation [qui] peut être étendue à l'oncle paternel dans un environnement patrilinéaire (nord) ou à l'oncle maternel (sud matrilineaire) »

cousin n. m.

- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « (calque du sango *kôya, kuya*⁸ [...]) *Disp., oral.* Oncle maternel (frère de la mère) ou neveu utérin (enfant de la sœur pour un homme) »

3.5.1.2. Féminin : *tante ; grande maman, grande mère ; mère ; petite mère ; tantie ; tantine ; maman ; vieille*

tante n. f.

- IFA 1983 : « H.V., SEN., ZA. Sœur du père. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Appellation généralement réservée à la sœur du père. Fréq. »
- DU 1995, DUF 1997 : « En Afrique, ce terme est souvent réservé à la sœur du père. »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *usuel.* Désigne de façon privilégiée les sœurs du père » ; « parente de la même génération que la tante maternelle ou paternelle » ; « amie de la famille de même génération que les parents » ; « co-épouse de la mère » ; « belle-mère (nouvelle épouse du père après divorce ou décès de la mère) »

grande maman loc. nom. f., *grande mère* id., *grand-mère* id.

- IFA 1983 : « H.V. Sœur aînée de la mère, tante maternelle. » (types *grande maman, grand-mère*)
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « (calque de langues locales) Sœur aînée de la mère. Usuel. » (types *grande maman, grande mère*)

mère n. f.

⁸ « terme réciproque de parenté qui désigne la relation entre l'oncle maternel et le neveu utérin et qui dans le français parlé à Bangui se traduit par 'cousin' » ; « Le plus souvent les enfants de deux frères s'appellent entre eux cousins (et selon les cas frères) ; un homme appelle aussi 'cousin' l'enfant de sa sœur, de même que le frère de son père ou de sa mère. En réalité, toutes ces appellations se regroupent sous un seul terme sango *koya*. » (citations tirées de Queffélec *et al.* 1997 s.v. *cousin, -ine.*)

- IFA 1983 : « C.I., SEN., ZA. Sœur de la mère, tante maternelle. »
- DU 1995 : « (Afrique) Fam. *Petite mère* ou *mère* : sœur cadette de la mère. »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Usuel*. Peut localement désigner [...] les sœurs de la mère, voire ses belles-soeurs »
- Biloa 2003 (Cameroun) : « tante maternelle »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *usuel*. Sœur [...] de la mère »

petite mère loc. nom. f.

- IFA 1983 : « C.A., H.V., NIG. Sœur de la mère, tante maternelle. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « terme de parenté classificatoire dont la signification précise peut varier selon la structure socio-culturelle de l'ethnie ; localement (société patriarcale) : épouse du frère cadet du père (tante paternelle⁹), par opposition à *maman** (sœur ou co-épouse de la mère) et à *tante* (sœur du père) »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afr. subsah.) Fam. *Petite mère* ou *mère* : sœur cadette de la mère. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Assez fréq., jeunes et peu lettrés*. Tante maternelle, sœur cadette de la mère. »
- Biloa 2003 (Cameroun) : « tante moins âgée que le père ou la mère » (cf. *père cadet*)

tantie n. f.

- DU 1995 : « (Afrique) Nom affectueux pour une tante [...] »
- DUF 1997 : « (Afr. subsah., Madag.) Fam. Nom affectueux donné à une tante [...]. »

tantine n. f.

- DU 1995 : « (Afrique) Nom affectueux pour une tante [...] »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq., oral surt., fam.* Appellation affectueuse donnée par les enfants à leur tante [...]. »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Usuel, oral, mélior.* Appellation affectueuse donnée par les enfants à leur tante [...] »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « appellation affectueuse donnée par les enfants à leur tante ou à toute femme amie de leurs parents [...] »

vieille n. f.

- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « terme de respect affectueux désignant [...] une femme plus âgé[e] que soi ([...] la tante [...]) »

maman n. f.

- IFA 1983 : « H.V. Le terme s'applique localt. non seulement à la mère mais aux sœurs de celle-ci [...], ainsi qu'aux autres épouses d'un père polygame. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « **mamans** / Appellation désignant non seulement la mère mais aussi les sœurs de celles-ci (tantes maternelles) ou les autres épouses d'un père polygame. *Fréq., surtout en contexte traditionnel* »

⁹ Il faudrait ajouter « par alliance ».

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « on peut appeler 'maman' non seulement la mère, mais aussi les sœurs de celle-ci ainsi que les autres épouses du père, voire toute femme en âge d'être la mère du locuteur, d'où la possibilité de voir le terme au pluriel »

3.5.2. De la même génération (« cousin », « cousine » dans la francophonie du Nord)

3.5.2.1. Masc. : *frère* ; *frère du village* ; *frère de famille* ; *cousin* ; *cousin propre* ; *cousin vrai-vrai* ; *mari*

frère n. m.

- DU 1995, DUF 1997 : « cousin, parent de même génération »
- Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « peut s'appliquer aussi aux cousins »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Terme de parenté classificatoire qui, localement, en raison des structures sociales différentes, a des acceptions beaucoup plus larges qu'en 'français central' : [...] c) cousin ; [...]. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq.* Cousin [...] »
- Diallo 1999 (Guinée) : « *fréq.* frère, cousin, ou simple relation »
- Lafage / Boucher 2000 (Gabon) : « *Usuel.* [...] le terme peut désigner le cousin [...] »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « [...] le terme désigne le cousin »
- Biloa 2003 (Cameroun) : « cousin [...] »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *usuel.* Cousin »

frère du village loc. nom. m.

- Biloa 2003 (Cameroun) : « cousin »

frère de famille loc. nom. m.

- Biloa 2003 (Cameroun) : « cousin »

cousin n. m.

- IFA 1983 :
- IFA 1988 :
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Rare, oral, écrit, seulement lettrés.* [...] Terme de parenté, très rarement employé dans le sens d'étroite parenté »

cousin propre loc. nom. m.

- IFA 1983 :
- IFA 1988 :
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « (cousin germain) »

cousin vrai-vrai loc. nom. m.

- IFA 1983 :
- IFA 1988 :
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « (cousin germain) »

mari n. m.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Dispon., (tradition), (calque de nombreuses langues locales), mésolecte, basilecte.* Le terme de parenté peut être assez flou s'il est usité dans un contexte traditionnel car, pour une femme, il peut désigner [...] le cousin de son mari [...] »

3.5.2.2. Féminins : *sœur* ; *cousine* ; *cousine propre* ; *cousine vraie-vraie*

sœur n. f.

- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Cousine, parente de même génération. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Comme pour tous les termes de parenté classificatoire, le sens est beaucoup plus large qu'en 'français central'. [...] cousine germaine [...] Usuel. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq.* Cousine [...]. »
- Diallo 1999 (Guinée) : « **SŒUR** [...] *fréq.* Sœur avec laquelle on a le même père et la même mère par opposition à demi-sœur [*sic*, absence d'ital.] et à cousine [id.] qui peuvent également être appelées sœurs [id.]. »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Usuel.* [...] cousine [...] »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Usuel.* [...] cousine [...] »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *cousine* »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « *cousine* »

cousine n. f.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Rare, oral, écrit, seulement lettrés.* [...] Terme de parenté, très rarement employé dans le sens d'étroite parenté »

cousine propre loc. nom. f.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « (cousine germaine) »

cousine vraie-vraie loc. nom. f.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « (cousine germaine) »

3.5.3. De la génération suivante (« neveu, nièce » dans la francophonie du Nord)

3.5.3.1. Masculins : *fil*, *mari*, *cousin*

neveu n'est attesté dans aucune source, peut-être en raison du caractère différentiel des ouvrages

fil n. m.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Terme de parenté applicable non seulement au descendant direct, mais aussi au neveu [...]. Usuel. »

- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Enfant, de sexe masculin, de toute personne considérée comme une sœur ou un frère. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Fréq., (tradition), oral, écrit, mélior., tous milieux.* Terme de parenté qui peut désigner [...] aussi le neveu ou la nièce [...]. »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *usuel.* Neveu [...] »

mari n. m.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Dispon., (tradition), (calque de nombreuses langues locales), mésolecte, basilecte.* Le terme de parenté peut être assez flou s'il est usité dans un contexte traditionnel car, pour une femme, il peut désigner [...] dans une société matrilineaire, le neveu »

cousin n. m.

- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « (calque du sango *kôya, kuya*¹⁰ [...]) *Disp., oral.* Oncle maternel (frère de la mère) ou neveu utérin (enfant de la sœur pour un homme) »

3.5.3.2. Féminins : *filles*

nièce n'est attesté dans aucune source, peut-être en raison du caractère différentiel des ouvrages

filles n. f.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Terme de parenté applicable tout aussi bien à la descendance directe qu'à la nièce [...]. Usuel, milieu trad. »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Enfant, de sexe féminin, de toute personne considérée comme une sœur ou un frère. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Fréq., (tradition), oral, écrit, mélior., tous milieux.* Terme de parenté qui peut désigner [...] le neveu ou la nièce [...]. »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *usuel.* [...] nièce »

3.5.4. Deux générations d'écart

En raison du principe différentiel qui préside à l'établissement des nomenclatures, les appellations canoniques du français standard sont très mal attestées dans les inventaires lexicaux, mais cela ne nous autorise pas à conclure à leur non-existence en français d'Afrique.

3.5.4.1. « grands-parents »

3.5.4.1.1. Masc. : *grand-père ; mari ; époux*

¹⁰ « terme réciproque de parenté qui désigne la relation entre l'oncle maternel et le neveu utérin et qui dans le français parlé à Bangui se traduit par 'cousin' » ; « Le plus souvent les enfants de deux frères s'appellent entre eux cousins (et selon les cas frères) ; un homme appelle aussi 'cousin' l'enfant de sa sœur, de même que le frère de son père ou de sa mère. En réalité, toutes ces appellations se regroupent sous un seul terme sango *koya*. » (citations tirées de Queffélec *et al.* 1997 s.v. *cousin, -ine.*)

grand-père n. m.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « (calque de langues locales) Appellation qui s'applique au grand-père (père du père ou père de la mère) mais aussi au frère aîné du père (oncle paternel). Usuel. »

mari n. m.

- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *oral, plais.* Mot par lequel [...] une petite fille [peut désigner plaisamment] son grand-père ou tout parent de même génération que celui-ci »

époux n. m.

- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *litt., plais.* Terme employé pour exprimer la relation particulière qui existe, dans la tradition de certaines ethnies, entre une petite-fille et ses grands-pères (ou leurs parents de même génération) »

3.5.4.1.2. Fém. : *grand-mère ; épouse ; bibi*

grand-mère n. f.

- Très mal attesté dans les sources. Cf. : *grand-mère paternelle* dans Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) s.v. *rivale* : « *J'y ai vécu avec mon père, mon petit frère, ma mère, la rivale de ma mère, ma grand-mère paternelle et avec elle une esclave tagwana.* »

Connaît des emplois par extension :

- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « sœur, cousine, amie du grand-père, de la grand-mère »

épouse n. f.

- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *litt., plais.* Terme employé pour exprimer la relation particulière qui existe, dans la tradition de certaines ethnies, entre [...] un petit-fils et ses grands-mères (ou leurs parentes de même génération) »

bibi n. f.

- Jouannet 1984 (Rwanda) : « (du swahili) Grand-mère et par extension toute femme âgée (rare, milieu swahiliphone) »

3.5.4.2. « petits-enfants »

3.5.4.2.1. Masc. : *mari ; petit mari ; petit papa ; bafitini*

mari n. m.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Dispon., (tradition), (calque de nombreuses langues locales), mésolecte, basilecte*. Le terme de parenté peut être assez flou s'il est usité dans un contexte traditionnel car, pour une femme, il peut désigner [...] pour une grand-mère, le petit-fils [...] »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *oral, plais*. Mot par lequel une femme peut désigner plaisamment un petit-fils, un petit-neveu »

petit mari loc. nom. m.

- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Dispon. (calque des l[angues] loc[ales])*. Appellation affectueuse donnée par une vieille femme à son petit fils qui porte désormais le nom de son défunt mari. »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fréq., plais*. Dans certaines ethnies, appellation plaisante traditionnellement donnée par une grand-mère (ou une parente de sa génération) à son petit-fils. »

petit papa loc. nom. m.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « (bafitini) »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « (syn. de *petit mari*, v. ci-dessus) »

bafitini n. m.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Assez fréq., (du mandenkan 'petit papa'), oral surtout, nord, aire manden*. Appellation affectueuse donnée par une grand-mère à son petit-fils »

3.5.4.2.2. Féminin : *petite femme*

petite-fille n'est pas attesté comme mot-vedette dans les sources différentielles consultées

petite femme loc. nom. f.

- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *plais*. Dans certaines ethnies, appellation plaisante traditionnellement donnée par un grand-père (ou un parent de sa génération) à sa petite-fille. »

3.6. Termes génériques

3.6.1. Termes génériques « verticaux »

3.6.1.1. Par rapport aux parents : *paternels* et *maternels*

3.6.1.1.1. *paternels* n. m. pl.

- IFA 1983 :
- IFA 1988 :
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) ensemble des parents du côté du père »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Spéc.* Terme de parenté classificatoire qui désigne globalement l'ensemble des parents du père »

3.6.1.1.2. *maternels* n. m. pl.

- IFA 1983 :
- IFA 1988 :
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Dispon., (tradition), sud.* Terme de parenté classificatoire des sociétés matrilineaires : ensemble des parents de la mère d'un individu donné »

3.6.1.2. Par rapport au conjoint¹¹ : *beau, belle, beaux ; bokilo*

beau n. m., *belle* n. f., *beaux* n. m. pl.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « **beau**, n. m. Tout membre masculin de la famille du conjoint : beau-père, beau-frère (spécialement beau-frère) ; usuel, fam., oral » ; « **beaux**, n. m. pl. Terme de parenté désignant globalement tous les membres de la famille du conjoint : belle-famille ; usuel, fam., oral ; en milieu urbain, spéc. beau-père et belle-mère »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Plur.) *Les beaux* : la belle-famille. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « **BEAU** [...] membre de la belle-famille de sexe masculin (beau-frère ou beau-père) » ; « COM. : La même forme *beau* peut éventuellement s'employer pour désigner la belle-sœur ou la belle-mère. »
- Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « **Beaux** [...] Réduction [*sic* !] de beaux-parents [*sic*, absence d'italiques] et désignant tous les membres de la famille du conjoint. [...] Syn : belle-famille »
- Diallo 1999 (Guinée) : « **BEAUX** n. m. pl. *fréq.* Réduction [*sic* ; troncation] de beaux-parents [*sic*, absence d'ital.] et désignant tous les membres de la famille du conjoint. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « **beau / belle**, n. m. ou f. *Usuel, oral, écrit, fam., tous milieux.* [...] Terme de parenté classificatoire, s'appliquant à tout homme de la famille du conjoint, plus particulièrement : beau-frère ou beau-père. **Belle** est l'équivalent pour toute femme de la famille par alliance, plus particulièrement : la belle-sœur. » ; « **beaux, beaux-parents**, n. m. pl. *Fréq. oral, écrit, tous milieux, fam.* [...] Belle famille, ensemble de toute la parenté par alliance, plus particulièrement les beaux-parents »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *oral surt., fréq., fam.* Membre de la belle famille [...] (au plur.) beaux-parents »

bokilo n.

- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « (du lingala) n. Membre de la famille de l'épouse (beau-père, belle-mère, beau-frère, belle-sœur) plus âgé que le mari »

3.6.2. Termes génériques « horizontaux »

3.6.2.1. Génération précédente

¹¹ Pour ne pas alourdir encore plus la présentation, nous n'avons pas donné dans les sections précédentes le détail de la terminologie relative aux différents membres de la belle famille ; nous nous contentons ici des appellations génériques.

3.6.2.1.1. Masculins : *père* ; *papa* ; *tonton*

père n. m.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « toute personne [*sic* ; tout homme] appartenant à la génération du père »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Homme que son âge rend respectable. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq.* Homme de la génération du père, qui, à ce titre, inspire du respect. »
- Biloa 2003 (Cameroun) : « personne de sexe masculin plus âgé que celui ou celle qui le désigne ; marque de respect des jeunes vis-à-vis des adultes »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « homme d'un certain âge qui inspire du respect »

papa n. m.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « appellation respectueuse donnée à un homme âgé (avec lequel on peut n'avoir aucun lien de parenté) ; usuel »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) *Fam.* Homme mûr et âgé que l'on doit respecter. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq., oral surt.* Homme qui inspire le respect en raison de son âge. »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Usuel, oral surtout, mélior.* Appellation conférée à un homme d'un certain âge qui inspire le respect, sans que cela implique une quelconque relation de parenté. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « appellation [qui] peut être étendue [...] à tout homme âgé à qui on veut témoigner du respect »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « homme mûr (en âge d'avoir été père) » ; « terme d'adresse respectueux à l'égard d'un homme »

tonton n. m.

- DU 1995 : « (Afrique) Appellation exprimant un respect affectueux, utilisée, même à l'âge adulte, pour un homme de la génération du père. »
- DUF 1997 : « (Afr. subsah., Antilles fr., Réunion) Appellation exprimant un respect affectueux, utilisée, même à l'âge adulte, pour un homme de la génération du père. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq., oral.* Appellatif désignant avec un respect affectueux [...] un ami du père et même tout homme de la même génération que le père. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « appellation affectueuse donnée à tout homme de la génération du père considéré comme susceptible de comprendre, de conseiller ou d'aider »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *oral, fréq.* Terme d'adresse ou titre pour un homme ayant approximativement l'âge des parents du locuteur ou même plus âgé, moins froid et moins distant que *Monsieur* »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « appellatif désignant avec un respect affectueux [...] un ami du père ou de la mère et même tout homme plus âgé que soi »

oncle n. m.

- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « [...] ami de la famille, de même génération que le père »

3.6.2.1.2. Féminins : *mère* ; *maman* ; *mama*, *mamma* ; *tante* ; *tantie* ; *tantine*

mère n. f.

- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Assez fréq., oral surt., mil. des jeunes.* Terme respectueux utilisé pour désigner une femme plus âgée que soi. »
- Biloa 2003 (Cameroun) : « femme de la génération de la mère biologique » ; « toute femme mariée que l'on respecte et ayant ou non des enfants »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *litt.* Appellatif pour une femme de la génération de la mère. »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « particule employée devant un anthroponyme féminin pour traduire le respect »

maman n. f.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Terme d'adresse utilisé à l'égard d'une femme en âge d'être mère de famille. Fréq., mélior., peu ou non-scolarisés. »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Nom appellatif à la fois familial et respectueux à l'adresse d'une femme mariée ou que l'on juge âgée. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq.* Mère biologique, et, par extension, mère sociale, femme âgée respectable en raison de son âge ou de son rang social. »
- Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « dame noire d'un certain âge, qui inspire le respect en raison des enfants qu'elle met au monde »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « Terme d'adresse appliqué à une femme noire respectable, soit par son âge, soit par sa position sociale, soit par sa corpulence. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « on peut appeler 'maman' non seulement la mère, mais aussi les sœurs de celle-ci ainsi que les autres épouses du père, voire toute femme en âge d'être la mère du locuteur, d'où la possibilité de voir le terme au pluriel »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *oral.* Appellatif pour une femme d'un certain âge, exprimant un respect affectueux »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « femme mûre qui inspire le respect », « terme d'adresse respectueux pour une femme plus âgée que soi »

mama, *mamma* n. f.

- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Nom appellatif à la fois familial et respectueux à l'adresse d'une femme mariée ou que l'on juge âgée. »
- Frey 1996 (Burundi) : « **MAMA** [...] (du kir. *mama*, *bamama* < fr. *maman*) [...] *Acrol.* 1. *Fam.* Femme africaine d'un certain âge, relativement corpulente, en général mère de famille. [...] 2. *Cour.* (Suivi du prénom du premier enfant) appellation courante des mères de famille africaines. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « **MAMA**, **MAMMA** [...] (du sango [...]) *Disp.* Mère biologique, et par extension, mère sociale, femme âgée respectable »

tante n. f.

- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Parente, amie, de même génération que les tantes. »

tantie n. f.

- DU 1995 : « (Afrique) Nom affectueux pour [...] une parente, une amie de la génération des parents. »
- DU 1995 : « (Afr. subsah., Madag.) *Fam.* Nom affectueux pour [...] une parente, une amie de la génération des parents. »
- Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « appellation affectueuse donnée par les enfants et souvent par les grandes personnes à toute femme, amie de leurs parents »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « appellation affectueuse donnée par les enfants, à leur mère, aux sœurs de sa mère et même à toute amie de ses parents, considérée comme une femme compréhensive et généreuse »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *oral, fam.* Appellation affectueuse donnée à une parente ou une amie de la famille de la génération des parents »

tantine n. f.

- DU 1995 : « (Afrique) Nom affectueux pour [...] une parente, une amie de la génération des parents. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq., oral surt., fam.* Appellation affectueuse donnée par les enfants à leur tante ou à toute femme amie de leurs parents ; par extension, nom donné à toute femme considérée comme compréhensive et accueillante. »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Usuel, oral, mélior.* Appellation affectueuse donnée par les enfants [...] à toute femme amie de leurs parents. »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « appellation affectueuse donnée par les enfants à leur tante ou à toute femme amie de leurs parents ; par extension, appellation donnée à toute femme d'un certain âge que l'on considère comme compréhensive et accueillante »

3.6.2.2. Même génération

3.6.2.2.1. Masculin : *frère* ; *petit frère* ; *cousin*, *cousin du village*

frère n. m.

- Jouannet 1984 (Rwanda) : « tout homme avec lequel on est uni par des liens de parenté plus ou moins étroits, ou par des liens de communauté géographique ou ethnique plus ou moins réels. [...] Fréquent, écrit, oral, tous milieux. »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Terme de parenté classificatoire qui, localement, en raison des structures sociales différentes, a des acceptions beaucoup plus larges qu'en 'français central' : a) frère (issu de mêmes parents) ; b) demi-frère ; c) cousin ; d) tout membre de la grande famille appartenant à la même classe d'âge qu'ego ; e) toute personne de sexe masculin, originaire du même village, de la même ethnie, du même pays ; f) tout homme de race noire. »

- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq.* [...] tout individu mâle de la même famille et de la même génération » ; « *Fréq.* Tout homme de même génération avec lequel on se sent des liens communs (clan, ethnie, pays, contient, religion, destin). »
- Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « peut s'appliquer aussi [...] aux garçons du même village, de la même classe d'âge, voire de la même ethnie »
- Diallo 1999 (Guinée) : « *fréq.* Frère, cousin, ou simple relation »
- Lafage / Boucher 2000 (Gabon) : « *Usuel.* [...] le terme peut désigner [...] tout individu mâle de la même famille appartenant à la même génération que tel autre. Par extension, l'appellation peut s'appliquer à une personne avec lequel [*sic*] le lien est le lieu d'origine, voire la profession, le titre ou même l'ethnie, la race, la nationalité. » »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « tout individu mâle de la même famille appartenant à la même génération que tel autre » ; « terme d'adresse utilisé envers toute personne de race noire avec laquelle le locuteur, africain lui-même, désire se montrer amical et ouvert »
- Biloa 2003 (Cameroun) : « [...] toute personne de la même génération avec laquelle on est lié par l'appartenance à un même clan, une même ethnie, une même région, un même pays, une même religion, une même race »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *usuel.* [...] tout individu mâle de la même génération que tel autre »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « personne de sexe masculin de la même génération et issu de la même famille, de la même ethnie, du même village ou de la même région » ; « compatriote, homme originaire du même pays, avec qui l'on s'estime donc lié par des liens privilégiés » ; « homme ou pays [*sic*]¹² originaire du même continent africain, avec qui l'on s'estime donc lié par des liens privilégiés » ; « tout homme avec qui on s'estime lié par des liens particuliers (religieux, amicaux, *etc.*) »

cousin n. m.

- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Disp., oral.* Personne du même village, de la même région, du même groupe linguistique, voire simple ami. L'emploi du terme traduit une simple affinité. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Fréq., oral, fam., tous milieux sauf intellectuels.* Personne relevant du même village, de la même région, du même groupe linguistique, de la même race, voire du même continent » ; « personne avec laquelle on n'a pas d'autre lien que des relations de sympathie »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *usuel.* Personne du même village, de la même région, de même langue, ou même simple connaissance »

cousin du village loc. nom. m.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Fréq., oral, fam., tous milieux sauf intellectuels.* Personne relevant du même village, de la même région, du même groupe linguistique, de la même race, voire du même continent » ; « personne avec laquelle on n'a pas d'autre lien que des relations de sympathie »

3.6.2.2.2. Féminin : *sœur ; petite sœur ; cousine, cousine du village*

¹² Voir ci-dessus 1.2. ; d'après la citation, c'est en fait le syntagme de discours *pays frères* qui peut être défini comme « pays africain ».

sœur n. f.

- Jouannet 1984 (Rwanda) : « toute fille ou femme avec laquelle on est uni par des liens de parenté plus ou moins étroits, ou par des liens de communauté géographique ou ethnique plus ou moins réels »
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Comme pour tous les termes de parenté classificatoire, le sens est beaucoup plus large qu'en 'français central'. Sœur (issue du même père et de la même mère) ; demi-sœur ; cousine germaine ; toute personne du sexe féminin appartenant à la famille étendue et relevant de la même classe d'âge que ego ; toute personne de sexe féminin et de la même classe d'âge (approximative) originaire du même village, de la même ethnie, du même pays ; toute personne de sexe féminin appartenant à la race noire. Usuel. »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) terme usité pour s'adresser à une femme africaine. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq.* [...] par extension, toute femme avec qui une personne se sent des affinités. »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « *Usuel.* [...] tout membre féminin de la famille étendue et relevant de la même classe d'âge que Ego, toute personne féminine originaire du même village, de la même ethnie ou du même pays, toute femme de race noire. »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Usuel.* Appellation pouvant désigner la sœur utérine, mais aussi la demi-sœur, la cousine, tout membre féminin de la famille étendue relevant de la même classe d'âge que le locuteur, toute personne féminine originaire du même village, de la même ethnie, ou du même pays, à la limite toute femme de race noire »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « personne de sexe féminin appartenant à la même classe d'âge, à la même génération que la personne considérée, avec qui celle-ci se sent des liens » ; « toute personne de sexe féminin »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « par extension toute femme avec qui on se sent des relations privilégiées (famille, ethnie, pays, continent, génération, etc.) »

cousine n. f.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Fréq., oral, fam., tous milieux sauf intellectuels.* Personne relevant du même village, de la même région, du même groupe linguistique, de la même race, voire du même continent » ; « personne avec laquelle on n'a pas d'autre lien que des relations de sympathie »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *usuel.* Personne du même village, de la même région, de même langue, ou même simple connaissance »

cousine du village loc. nom. f.

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Fréq., oral, fam., tous milieux sauf intellectuels.* Personne relevant du même village, de la même région, du même groupe linguistique, de la même race, voire du même continent » ; « personne avec laquelle on n'a pas d'autre lien que des relations de sympathie »

3.6.2.3. Génération suivante : *enfant ; fils, fille*

3.6.2.3.0. *enfant* n. m.

- IFA 1983 :
- IFA 1988 :
- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Personne, même adulte qui, par son statut social (en milieu traditionnel) reste soumise à l'autorité de quelqu'un (d'un ascendant par exemple) ou lui doit le respect. Usuel. »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afr. subsah.) Personne qui, par son statut social ou sa fonction, doit obéissance et respect à une autre »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « *Fréq.* Fils, fille, neveu, nièce, et par extension, tout individu plus jeune, quel que soit son âge »
- Boucher / Lafage 2000 (Gabon) : « appellation désignant un homme jeune, considéré donc comme ne possédant pas encore suffisamment de sagesse et d'expérience pour donner un avis éclairé dans la conduite des affaires politiques et sociales »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Usuel, (tradition), oral, écrit, tous milieux.* Personne, même adulte, qui, par son statut social, sa fonction ou sa place dans une hiérarchie, reste soumise à l'autorité d'une autre personne ou lui doit un certain respect »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fréq.* Personne jeune ; individu considéré comme étant encore sous la tutelle des adultes. »
- Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « adolescent, jeune homme »

3.6.2.3.1. *fil*s n. m.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Terme de parenté applicable non seulement au descendant direct, mais aussi au neveu et à toute personne appartenant à la génération de ses propres enfants. Usuel. »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Enfant, de sexe masculin, de toute personne considérée comme une sœur ou un frère. »
- Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) : « **fil**s, **fil**le n. *Fréq.* Personne de la famille de la même génération que le fils ou la fille et, par extension, toute personne de cette génération avec qui on se sent lié (consanguinité, ethnie, région d'origine, amitié, etc.) »
- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « **fil**s, **fil**le [...] *Fréq., (tradition), oral, écrit, mélior., tous milieux.* Terme de parenté qui peut désigner le fils ou la fille, mais aussi le neveu ou la nièce, voire toute personne de la génération du fils ou de la fille »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « **fil**s, **fil**le [...] *usuel.* [...] garçon, fille, homme, femme de la famille de même génération que le fils ou la fille ; *par ext.* toute personne de cette même génération envers qui on se sent lié (par consanguinité, identité d'origine ethnique ou géographique) »

3.6.2.3.2. *fil*le n. f.

- Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Terme de parenté applicable tout aussi bien à la descendance directe qu'à la nièce ou à toute parente de la génération des enfants d'ego. Usuel, milieu trad. »
- DU 1995, DUF 1997 : « (Afrique) Enfant, de sexe féminin, de toute personne considérée comme une sœur ou un frère. »

- Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « **fi**ls, **fi**lle [...] *Fréq.*, (*tradition*), *oral*, *écrit*, *mélior.*, *tous milieux*. Terme de parenté qui peut désigner le fils ou la fille, mais aussi le neveu ou la nièce, voire toute personne de la génération du fils ou de la fille »
- Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « **fi**ls, **fi**lle n. *usuel*. [...] garçon, fille, homme, femme de la famille de même génération que le fils ou la fille ; *par ext.* toute personne de cette même génération envers qui on se sent lié (par consanguinité, identité d'origine ethnique ou géographique) »

3.7. Petit ex-cursus : mots désignant les entretenu(e)s, ceux et celles qui les entretiennent, et les enfants illégitimes

laisser faire pour l'instant ; il faudrait encore traiter *amante*, *ambassade*, *chérie*, etc. ; *mère suériorie* « femme qui entretient un gigolo » (Centrafrique), *papa gâté* ibid., *mario* « gigolo » Frey/Burundi, etc.

3.7.1. *bureau* (*deuxième*, *troisième* ; puis, par analogie, *premier*)

bureau n. m. ou f.

Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *fam.*, *plais*. Maîtresse »

Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « maîtresse, femme qui est entretenue par un homme en dehors de son premier foyer, le plus souvent à l'insu de sa femme légitime »

deuxième bureau loc. nom. m.

IFA 1983 :

Jouannet 1984 (Rwanda) :

IFA 1988 :

Lafage 1989 (Burkina-Faso) : ø

DU 1995 :

Frey 1996 (Burundi) :

DUF 1997 :

Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) :

Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « maîtresse, femme entretenue par un homme marié »

Diallo 1999 (Guinée) :

Veron 1999 (Congo-Brazz., 1920-1940) :

Boucher / Lafage 2000 (Gabon) :

Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *Usuel*, (*allusion à l'excuse souvent invoquée par un homme marié qui court la prêtentaine* : 'je suis retenu au bureau'), *oral*, *fam.*, *plais*. Maîtresse, femme entretenue en dehors de son foyer, par un homme marié, à l'insu de sa femme légitime. »

Bilola 2003 (Cameroun) :

Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) :

Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : s.v. *bureau*

NPR 2007 :

troisième bureau, etc. loc. nom. m.

Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : s.v. *deuxième bureau*

Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « on peut distinguer **deuxième bureau**, **troisième bureau** en fonction du nombre des femmes entretenues »

Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : s.v. *bureau*

premier bureau n. m.

Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « Par contre le **premier bureau**, c'est toujours l'épouse légitime. » s.v. *deuxième bureau*

3.7.2. *papa; grotto; tonton*

papa n. m.

Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « *péj.* Pour une jeune fille, appellation affectueuse (et ironique) donnée à l'homme riche et plus âgé qui l'entretient »

grot(t)o n. m., f.

Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) : « **Grotto** n. m. Homme riche qui entretient ses maîtresses (étudiantes souvent) »

Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « **grotto / grottote** [...] *n. m. ou f. Usuel, argot urbain (de la troncation de 'grosse loterie' selon certains, 'grosse auto' selon d'autres), oral, fam., tous milieux.* [...] Personne (homme ou femme) riche et d'âge mûr, généralement marié(e), qui entretient un jeune homme ou une jeune fille, moyennant certains services d'ordre sexuel.

Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : « Africain fortuné d'un certain âge » (cette définition pêche par son imprécision ; les deux exemples cités évoquent bien le statut de 'client' de ces personnages)

tonton n. m.

Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : « *oral, fam.* Amant d'âge mûr, pour une jeune fille »

3.7.3. *bâtard ; non-casté*

bâtard n. m.

IFA 1983 :

Jouannet 1984 (Rwanda) :

IFA 1988 :

Lafage 1989 (Burkina-Faso) : « Bâtard, en tant que nom est usité au sens du 'français central' mais avec une connotation extrêmement péjorative. Localement, c'est la plus grave des insultes que l'on puisse adresser à un individu. »

DU 1995 :

Frey 1996 (Burundi) :

DUF 1997 :

Queffélec *et al.* 1997 (Centrafrique) :

Gouedan 1998 (Côte-d'Ivoire) :

Diallo 1999 (Guinée) :

Veron 1999 (Congo-Brazz., 1920-1940) :

Boucher / Lafage 2000 (Gabon) :

Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : « Insulte très forte, particulièrement pour les populations du nord patrilinéaires. Elle s'applique à tout individu méprisable par ses actions, ses motivations douteuses [...] dans les sociétés traditionnelles à castes, patrilinéaires, du Nord, le bâtard est le non-casté, à statut social indéfinissable, le marginal méprisé. »

Bilola 2003 (Cameroun) :

Ndiaye-Corréard 2006 (Sénégal) : ø

Massoumou / Queffélec 2007 (Rép. du Congo) : ø

NPR 2007 :

non-casté adj., n.

Lafage 2003 (Côte-d'Ivoire) : donné comme synonyme de *bâtard*

4. Conclusion

4.1. Dans le champ sémantique des termes de parenté, on note une prédominance absolue des calques sémantiques sur les emprunts lexématiques aux langues locales (ces derniers se comptent sur les doigts d'une seule main). Si cela n'est pas un simple artefact lexicographique (et cela ne semble pas être le cas, car on comprend mal pourquoi les emprunts lexématiques seraient si mal documentés pour les termes de parenté, alors qu'ils sont si bien représentés dans les champs sémantiques de la faune et de la flore, par exemple), il convient de se demander comment s'explique cette situation. Force est de constater que des termes aussi abstraits que ceux relevant de l'organisation des structures familiales sont rendus plus volontiers par des mots français que par des emprunts aux langues africaines. Les locuteurs se sont entièrement appropriés ces mots, les utilisant à leur guise, les forçant à entrer dans le moule de leurs catégories mentales, sans se soucier le moins du monde des détournements de sens qu'ils leur font subir ; de ce point de vue, il semble que les termes de parenté ne fonctionnent pas comme des étiquettes que l'on accollerait sur un référent extra-linguistique (comme c'est peut-être plus facilement le cas avec les termes de botanique ou de zoologie), mais bien comme le nom d'un processus de catégorisation abstraite.

4.2. De telles structures, très complexes et élaborées, sont aussi très fragiles si on les arrache à leur terroir natal : rien ne semble avoir survécu, dans les créoles à base lexicale française (tout comme dans le français des Antilles), de ces conceptualisations (du moins, si l'on se fie aux dictionnaires créole-français actuellement disponibles sur le marché, et dont les gloses définitionnelles se résument presque toujours à un synonyme, voire à un étymon français (*frè* est défini « frère », *sò* est défini « sœur »), alors qu'on attendrait de véritables définitions componentielles.

4.3. Cette nouvelle génération de dictionnaires permet désormais d'obtenir un portrait précis et nuancé du français d'Afrique dans son unité et sa diversité, si l'on se donne la peine de les dépouiller et de comparer les données qu'ils nous fournissent ; on aimerait toutefois que les mentions du genre « calque de la langue X » soient plus nombreuses et mieux documentées, mais il semble que dans bien des cas les concepts africains de parenté soient partagés par de nombreuses ethnies qui ne parlent pas nécessairement les mêmes langues.

4.4. On observe, en effet, que plusieurs sémantismes s'étendent d'une extrémité à l'autre de la francophonie d'Afrique noire (du Sénégal au Burundi et au Rwanda), alors que d'autres voient leur extension limitée à une seule région. Les lexies d'extension supra-locale ne peuvent pas devoir leur existence à de simples phénomènes de substrat ou d'adstrat linguistique au sens strict et requièrent d'autres types d'explication (schémas culturels propres à plusieurs ethnies, donnant lieu partout aux mêmes calques – cas des termes de parenté ; survivance d'adstratismes et d'archaïsmes ; diffusion d'un pays à l'autre d'innovations propres).

4.5. Un nouveau champ d'investigation est désormais ouvert : l'application des méthodes de la géographie linguistique (avec toutes les adaptations que cela suppose) au français d'Afrique, qui est non seulement complexe sur l'axe vertical (cf. la fameuse tripartition *acrolectal* / *mésoclectal* / *basilectal*, qui a jusqu'à maintenant retenu l'attention de nombreux

chercheurs), mais également sur l'axe horizontal. Il s'agit là d'une approche que je n'ai fait qu'effleurer dans le cadre de cette courte présentation, mais elle est prometteuse.

5. Bibliographie

- BDLP : *Banque de données lexicographiques francophones* (www.tlfq.ulaval.ca/bdlp/); inclut pour l'instant le Burundi, la Centrafrique, le Congo-Brazzaville et le Tchad.
- BILOA, Edmond. *La langue française au Cameroun*, Berne, Peter Lang, 2003.
- BOUCHER, Karine / LAFAGE, Suzanne. *Le lexique français du Gabon (entre tradition et modernité)*, numéro spécial de la revue *Le français en Afrique : Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique*, Paris, Didier Érudition, n° 14, 2000.
- DIALLO, Alpha Mamadou. *Le français en Guinée : Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF/AUPELF, 1999.
- Dictionnaire universel*, AUPELF-UREF et Hachette Edicef, [Vanves], 1995 (sigle : DU 1995).
- Dictionnaire universel francophone*, AUPELF-UREF et Hachette Edicef, s.l., 1997 (sigle : DUF 1997).
- FREY, Claude, *Le français au Burundi : Lexicographie et culture*, Vanves, EDICEF/AUPELF, 1996.
- FREY, Claude. « Régionalismes de France et régionalismes d'Afrique : Convergences lexicales et cohérence du français », dans M.-D. Gleßgen / A. Thibault (éds.), *La lexicographie différentielle du français et le Dictionnaire des régionalismes de France, Actes du colloque en l'honneur de Pierre Rézeau pour son soixante-cinquième anniversaire*, Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 2005, 233-249.
- GOUEDAN, Aké Lucien, *Particularités lexicales du français de Côte d'Ivoire*, Atelier national de reproduction des thèses, 1998 (thèse soutenue à Paris V sous la direction de Louis-Jean Calvet).
- IFA 1983 : Équipe IFA (A.E.L.I.A.), *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, AUPELF, Montréal-Dakar-Paris, 1983 (2^e éd., 1988).
- JOUANNET, Francis. *Le français au Rwanda : enquête lexicale*, Paris, SELAF, 1984.
- LAFAGE, Suzanne. *Premier inventaire des particularités lexicales du français en Haute-Volta (1977-1980)*, Nancy, INALF, 1989 (Bulletin de l'Observatoire du français contemporain en Afrique noire).
- LAFAGE, Suzanne. *Le lexique français de Côte d'Ivoire : appropriation & créativité*, Nice, Institut de linguistique française – CNRS, 2002 (vol. 1), 2003 (vol. 2).
- LEVI-STRAUSS, Claude. *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris, PUF, 1949.
- MASSOUMOU, Omer et QUEFFÉLEC, Ambroise (2007). *Le français en République du Congo sous l'ère pluripartite (1991-2006)*, Paris, Editions des archives contemporaines-Agence universitaire de la Francophonie, 2007.
- N'DIAYE-CORRÉARD, Geneviève (dir.), *Les Mots du patrimoine : le Sénégal*, par l'équipe IFA-Sénégal (Moussa DAFF, Alioune MBAYE, Modou NDIAYE, Aliou Ngoné SECK, Cheikh Hamallah TRAORÉ, sous la direction de Geneviève N'DIAYE-CORRÉARD), Paris, Éditions des archives contemporaines – Agence universitaire de la Francophonie, 2006.
- NPR 2007 = v. REY-DEBOVE, J. / REY, A. (dir.).
- PAULEAU, Christine. *Le français de Nouvelle-Calédonie : Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF / AUPELF, 1995.
- QUEFFÉLEC, Ambroise / NIANGOUNA, Augustin, *Le français au Congo (R.P.C.)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1990.
- QUEFFÉLEC, Ambroise, avec la participation de Martine WENEZOUI-DÉCHAMPS et de Jean DALOBA. *Le français en Centrafrique : Lexique et société*, Vanves, EDICEF / AUPELF, 1997.
- REY-DEBOVE, Josette / REY, Alain (dir.). *Le Nouveau Petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert, texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert – SEJER, 2007 (millésime 2008). (sigle : NPR 2007)
- RÉZEAU, Pierre. *Dictionnaire des régionalismes du français en Alsace*, Strasbourg, P.U.S., 2007 (sigle : RézeauAlsace).
- VERON, Sandrine, « Le français au Moyen Congo à l'époque coloniale (1920-1940) : inventaire lexical d'après *Makambo, Une vie au Congo* et *Retour à Brazzaville, Une vie au Congo* de Jean de Puytorac », dans LAFAGE, Suzanne / QUEFFÉLEC, Ambroise (resp.), *Le français en Afrique : Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique*, Paris, Didier Érudition, n° 13 (décembre 1999), 5-38.